

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF  
DE LA MRC DES BASQUES DU MARDI 22 JUIN 2021**

2021-06-22-1

**1. OUVERTURE**

À l'ouverture de la séance extraordinaire du Comité administratif de la MRC des Basques tenue le mardi 22 juin 2021 à 19 h 15 par conférence vidéo, sont présents :

M. Éric Blanchard	maire de Saint-Clément et préfet suppléant
M. Alain Bélanger	maire de Saint-Jean-de-Dieu
M. Michel Colpron	maire de Sainte-Rita
M. Maxime Dupont	maire de Saint-Guy
Mme Linda Gagnon	mairesse de Saint-Médard par intérim
M. Simon Lavoie	maire de Sainte-Françoise
M. Mario St-Louis	maire de Saint-Éloi
M. Jean-Pierre Rioux	maire de Trois-Pistoles
M. Jean-Marie Dugas	maire de Notre-Dame-des-Neiges
M. Roger Martin	maire de Saint-Mathieu-de-Rioux

Est absent :

M. Richard Caron	maire de Saint-Simon
------------------	----------------------

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, M. Bertin Denis. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Claude Dahl, et Mme Isabelle Rioux, secrétaire, sont aussi présents.

2021-06-22-2

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant, en laissant le point divers ouvert :

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Administration
  - 3.1 Résolution pour la prise en charge de la phase 4 au Parc du Mont St-Mathieu
  - 3.2 Résolution de demande de participation financière au FRR, volet vitalisation, pour une mise de fonds au projet du sentier de vélo de montagne au Parc du Mont St-Mathieu
  - 3.3 Résolution pour un appel d'offres pour services professionnels dans le cadre de la réalisation du balisage des pistes de vélo de montagne au Parc du Mont St-Mathieu
  - 3.4 Reddition de compte au 31 mars 2021 – Volets 3 et 4 du Fonds régions et ruralité
4. Correspondance
  - 4.1 Demande de commandite – Bal des finissants 2020-2021 de l'École secondaire de Trois-Pistoles
5. Divers
  - 5.1 Suivi de la résolution transmise au MAMH concernant la participation par voie électronique ou téléphonique aux séances des conseil municipaux
6. Prochaine séance du Comité administratif le mercredi 4 août 2021 à 19 h par conférence vidéo
7. Levée de la séance

ADOPTÉE

2021-06-22-3

**3. ADMINISTRATION**

2021-06-22-3.1

**3.1 Résolution pour la prise en charge de la phase 4 au Parc du Mont St-Mathieu**

**CONSIDÉRANT QUE** le Parc du Mont-Saint-Mathieu est la propriété de la MRC des Basques depuis l'an 2000;

**CONSIDÉRANT QUE** le grand projet de mise à niveau et d'optimisation de l'offre récréotouristique du Parc est entrepris depuis 2007 en différentes phases successives;

**CONSIDÉRANT QUE** nous sommes à entreprendre la phase 4 de ce grand plan d'optimisation qui consiste à l'aménagement d'un circuit de vélo de montagne de classe internationale qui devra être terminé d'ici 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** les deux premières phases sont réalisées et rencontrent les promesses d'augmentation d'achalandage et de rentabilité exprimée;

**CONSIDÉRANT QUE** la phase 3 est en bonne voie d'être terminée au cours des prochains mois et que le financement attaché est toujours au rendez-vous et peut encore être bonifié au besoin;

**CONSIDÉRANT QU'**il est avantageux que le maître d'œuvre des travaux soit le propriétaire, donc la MRC des Basques, afin de rassurer l'ensemble des partenaires, dont les bailleurs de fonds comme les programmes ministériels et les organismes touristiques qui financent le projet;

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation de gestion du Parc du Mont-Saint-Mathieu a entrepris une planification stratégique pour les 5 prochaines années et que la phase 4 associée à l'optimisation du golf du Mont Saint-Mathieu sont les objectifs phares de cette planification en assurant des opérations quatre saisons;

Pour ces motifs,  
Sur une proposition de M. Simon Lavoie,  
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques nomme la MRC en tant que maître d'œuvre de la phase 4 du projet d'optimisation du Parc du Mont Saint-Mathieu, ce qui la rend responsable des demandes de financement auprès des bailleurs de fonds et des mises de fonds nécessaires au complément des dépenses encourues. Elle est aussi responsable des soumissions auprès des différents fournisseurs. Le projet est estimé à ce jour à 2 859 802 \$. Tout emprunt résultant d'un dépassement de coût sera assumé par les revenus d'opération de la Corporation de gestion du Parc du Mont Saint-Mathieu.

ADOPTÉE

2021-06-22-3.2

**3.2 Résolution de demande de participation financière au FRR, volet vitalisation, pour une mise de fonds au projet du sentier de vélo de montagne au Parc du Mont St-Mathieu**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC est propriétaire du Parc du Mont Saint-Mathieu et qu'il faut aller en soumission pour la réalisation du balisage des pistes afin de préparer les devis pour la construction en 2022 et 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** l'estimé de ces travaux de balisage se situe aux alentours de 150 000 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande d'aide financière sera faite au Fonds de soutien aux projets structurants de l'ordre de 25 000 \$ et que la Corporation de gestion du Parc du Mont Saint-Mathieu fournira l'autre tranche de 25 000 \$;

Pour ces motifs,  
Sur une proposition de M. Jean-Pierre Rioux,  
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques fasse une demande de financement de 100 000 \$ au Fonds régions et ruralité, volet vitalisation.

Que le préfet, M. Bertin Denis, et le directeur général, M. Claude Dahl, soient autorisés à signer, pour et au nom de la MRC des Basques, les documents afférents.

ADOPTÉE

2021-06-22-3.3

**3.3 Résolution pour un appel d'offres pour services professionnels dans le cadre de la réalisation du balisage des pistes de vélo de montagne au Parc du Mont St-Mathieu**

**CONSIDÉRANT QUE** la phase 4 du projet d'optimisation consiste à la création d'un sentier de vélo de montagne de type international;

**CONSIDÉRANT QUE** pour respecter l'agenda prévu de terminer les travaux pour 2024, nous devons aller en appel d'offres en juillet 2021. Il est donc impératif de réaliser le balisage exact de septembre 2021 à décembre 2021 afin de préparer un devis d'appel d'offres à l'hiver 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** ce travail doit être fait par des professionnels qualifiés et que leur cahier de commandes se remplit rapidement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'estimé préliminaire propose un coût de 150 000 \$ environ pour ce travail et nous devons aller en appel d'offres public pour services professionnels;

Par conséquent,  
Sur une proposition de M. Roger Martin,  
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques autorise Mme Brigitte Pelletier, en collaboration avec le directeur du Parc du Mont St-Mathieu et les experts du Sentier des Écorchis, à préparer cet appel d'offres pour services professionnels pour la réalisation du balisage de nos pistes de vélo de montagne au Parc du Mont Saint-Mathieu.

ADOPTÉE

2021-06-22-3.4

### **3.4 Reddition de compte au 31 mars 2021 – Volets 3 et 4 du Fonds régions et ruralité**

**CONSIDÉRANT QUE** le Fonds régions et ruralité (FRR) a été créé par le projet de loi no 47 Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** le FRR est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2020 et se décline en quatre volets, notamment le volet 3 – Projet Signature et innovation de même que le volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale;

**CONSIDÉRANT QU'**à l'intérieur des ententes respectives, une reddition de compte doit être effectuée dans chacun des volets du Fonds régions et ruralité;

Par conséquent,  
Sur une proposition de M. Éric Blanchard,  
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques adopte la reddition de compte au 31 mars 2021 du Volet 3 – Projet Signature et innovation et la reddition de compte du Volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

ADOPTÉE

2021-06-22-4

## **4. CORRESPONDANCE**

2021-06-22-4.1

### **4.1 Demande de commandite – Bal des finissants 2020-2021 de l'École secondaire de Trois-Pistoles**

**CONSIDÉRANT QUE** la tenue du bal de finissants de l'École secondaire de Trois-Pistoles a été incertaine jusqu'à tout récemment compte tenu du contexte de la COVID-19;

**CONSIDÉRANT QUE** les finissants n'ont pas eu la chance d'organiser des activités de financement comme par les années passées à cause des restrictions du gouvernement et de la santé publique, et n'ont pas pu amasser tout l'argent nécessaire à la tenue de l'activité;

**CONSIDÉRANT QUE** les jeunes ont terminé leurs études secondaires dans un contexte difficile et qu'il est important de leur permettre une journée mémorable pour la fin de celles-ci;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité du bal des finissants 2020-2021 demande une participation financière à la MRC des Basques pour leur permettre d'amasser l'argent nécessaire pour la tenue de l'activité;

Par conséquent,  
Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas,  
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques accepte de verser une contribution financière au Comité du bal des finissants 2020-2021 jusqu'à un maximum de 5 000 \$ dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants, conditionnellement à l'obtention des revenus de ladite activité afin d'en prendre connaissance avant le versement final.

ADOPTÉE

2021-06-22-5

5. **DIVERS**

2021-06-22-5.1

5.1 **Suivi de la résolution transmise au MAMH concernant la participation par voie électronique ou téléphonique aux séances des conseil municipaux**

M. Simon Lavoie demande si la MRC a reçu un retour du MAMH concernant la résolution adoptée en séance du Conseil de la MRC le 16 décembre 2020 concernant la participation des élus par voie électronique ou téléphonique aux séances des conseils municipaux, même après le contexte de pandémie, lorsque le décret soit levé. Aucune correspondance n'a été reçue de la part du MAMH à ce sujet.

2021-06-22-6

6. **PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF LE MERCREDI 4 AOÛT 2021 À 19 H PAR CONFÉRENCE VIDÉO**

La prochaine séance du Comité administratif de la MRC des Basques aura lieu le mercredi 4 août 2021 à 19 h par conférence vidéo.

2021-06-22-7

7. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Mario St-Louis de lever la séance à 19 h 50.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
BERTIN DENIS, PRÉFET

\_\_\_\_\_  
CLAUDE DAHL, DG /SEC.-TRÉS.

<sup>1</sup> Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.